

Le ministre de la guerre du cabinet Waldeck-Rousseau, avec un courage dont il faut le louer, a rompu avec une tradition vieille de vingt ans et, pour la première fois depuis cette époque, a osé jeter dans une harangue ministérielle le nom de Dieu.

Il faut que le monde officiel français soit rendu bien bas pour qu'il y ait courage à agir ainsi.

C'est aux funérailles du général Brault, chef d'état-major général de l'armée française, que le général de Galiffet a prononcé ce petit discours qui, espérons-le, créera une nouvelle tradition dans les milieux ministériels :

Messieurs,

Brault a été notre compagnon partout où la France a porté ses armes. Il fut souvent mon collaborateur, toujours mon ami.

Dieu nous a enlevé cet homme de bien qui a sacrifié au service de la patrie, son repos, sa santé et sa vie !

Consolons-nous en pensant que ce soldat chrétien a reçu sa récompense dans un monde meilleur.

—Jules Lemaître poursuit sa campagne anti-maçonnique. Il vient d'adresser à tous les députés une lettre les priant d'inviter leurs électeurs à signer sa pétition contre les loges (nous en avons donné le texte à la page 677 du volume III de notre revue), et de réclamer eux-mêmes, à la rentrée des Chambres, l'application à la Franc-Maçonnerie des lois sous le coup desquelles elle tombe.

Dans l'*Echo de Paris*, l'éminent académicien écrit au sujet de l'affaire Déroulède :

Oui, il y a un complot, mais ce n'est pas celui que la Haute Cour va juger.

Le vrai complot dure depuis une vingtaine d'années. Il a pour objet l'accaparement et l'exploitation du pouvoir par une bande occulte. Il accroît et entretient l'insincérité du suffrage universel. Il nous prépare, en ce moment même, des lois oppressives de la liberté de conscience. Il fausse le " jeu des institutions " par la continuelle immixtion d'une secte secrète dans les conseils du gouvernement. Il crée un " état public " profondément anormal. Il installe l'illégalité au cœur même de la puissance chargée par définition, de faire respecter les lois ?

C'est le complot maçonnique.

—Les 10 et 11 septembre s'est tenu à la Tour Saint-Joseph, près Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), sous la présidence du cardinal Labouré, archevêque de Rennes, délégué du Saint-Siège, le Chapitre général de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, pour l'élection de la Supérieure générale et de ses assistantes.

La R. Mère Thérèse de la Conception a été élue Supérieure générale, et la Bonne Mère Augustine de Saint-André maintenue dans ses fonctions de première assistante, vicaria générale de l'Institut.